



DELIBERATION N° 3

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 18 novembre 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, M.EVENE, G. LASSABE, C.ORDONNES, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. DOS-SANTOS, I.OXOBY-PAGNAN, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, P.FAVRAUD, F.DUPLASSO,

Membres excusés : L. DARRIBEROUGE (pouvoir à C.DUFOUR), P.ACEDO (pouvoir à G.LASSABE), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), UA DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), S. PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP.CRESPO), Ch.DAVID (pouvoir à J.DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : N.DAUGA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude au grade de technicien principal de 2^{ème} classe suite à la réussite du concours.

Il est précisé que l'agent exerce d'ores et déjà les missions afférentes à ce grade.

Considérant que cette nomination répond aux besoins de la collectivité, Monsieur le Maire propose :

- la création d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2016.
- la suppression d'un emploi de technicien à temps complet à compter de la même date.

Modification du
tableau des
emplois

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- la création à compter du 1^{er} janvier 2016 d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- la suppression à compter du 1^{er} janvier 2016 d'un emploi de technicien à temps complet.

Précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2016

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 25 novembre 2015
Le Maire,**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/11/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/11/2015